

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF126

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 QUINQUIES

Aux alinéas 3, 4, 5 et 7, remplacer le mot : « automatisés », par le mot : « automatisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.